

## Discours de M. Anier, conseiller général

**L**aissez-moi vous féliciter et vous remercier de l'heureuse pensée que vous avez eue d'organiser cette émouvante solennité patriotique. Vous avez compris que vous ne pouviez pas décevoir et dignement célébrer la fête Nationale du 14 juillet, sans y convier, sans y associer les valeureux combattants de la grande guerre qui appartiennent à notre petite ville, et plus particulièrement ceux d'entre eux qui ont payé de leur sang, la victoire décisive et la paix réparatrice dont nous jouissons. Vous avez été également bien inspirés, mes chers amis, en demandant à nos prêtres de prendre place dans ce cortège imposant. Avec à propos, vous vous êtes rappelés les beaux vers de Victor Hugo :

**Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie,**

**Ont droit qu'à leur cercueil, la foule vienne et prie.**

Et puis, à ces vieillards, à ces veuves, à ces orphelins qui pleurent un fils, un époux, un père tendrement aimés, quelles paroles auriez-vous pu dire plus consolantes que les prières, par lesquelles la religion nous enseigne que, au-delà de la tombe, il existe une autre vie, où se retrouveront tous ceux que la mort a séparés, où Dieu accueillera les martyrs du patriotisme comme les martyrs de la foi ?

« **O morts généreux,** nous venons aujourd'hui, au nom du Conseil municipal et de tous vos concitoyens, au nom de vos proches et de vos amis, au nom de vos compagnons d'armes qui, après avoir courageusement affronté les mêmes dangers que vous, ont eu le bonheur de rejoindre leurs foyers, au nom des vétérans de 1870 dont vous avez vengé la défaite, nous venons dans cette enceinte sacrée, au milieu des tombes de nos chers disparus, déposer

cette couronne d'immortelles avec l'expression émue de notre vive admiration, de notre infinie reconnaissance et de nos profonds regrets. Dès que l'achèvement du nouveau cimetière le permettra, nous édifierons un monument commémoratif, sur lequel nous inscrirons en lettres d'or vos noms glorieux. Vos parents qui peut-être n'auront pas eu la consolation de retrouver le lieu de votre sépulture viendront s'y agenouiller. Et vos arrière-petits-enfants se découvriront avec respect et reconnaissance en lisant le long et impressionnant nécrologe de ceux qui ont sauvé l'indépendance de la France et rétabli dans le monde, la suprématie du droit. Soldats de Charleroi, de la Marne, d'Ypres et de Verdun, nous n'oublierons jamais que c'est du dernier de vos soupirs qu'est fait le souffle immortel de la patrie. »

**MES CHERS CONCITOYENS,** elle constitue une véritable calamité, un véritable deuil public, la disparition presque simultanée de ces 99 braves, qui étaient la fleur et l'élite de notre jeunesse, l'orgueil et l'espoir de leurs familles et de Saint-Symphorien-sur-Coise. Il faudra des années et les efforts persévérants de tous ceux qui restent pour combler les vides creusés dans nos rangs par cette guerre meurtrière. Aussi gardez-vous de croire, que la paix signée, nous allons goûter un repos justement mérité.

**D'IMPÉRIEUX DEVOIRS** nous appellent tous. Devoirs envers les familles victimes de la guerre, auxquelles nous donnerons aide et protection, autour desquelles nous nous efforcerons de créer, pour les reconforter, une atmosphère d'affectueuse sollicitude et de chaude sympathie.

Devoirs envers la patrie, au relèvement de laquelle nous devons consacrer toutes nos forces, toutes nos

ressources. La France est victorieuse, mais elle est meurtrie, épuisée par la longue durée d'une guerre barbare. Après avoir, pendant près de cinq ans, travaillé à l'organisation de la victoire, nous avons à nous réorganiser pour affronter les luttes pacifiques de la paix. N'oublions pas que, sur le marché mondial, nous aurons comme concurrents, non seulement nos ennemis, mais encore tous nos alliés, mieux préparés que nous parce qu'ils ont été moins éprouvés par les hostilités. Pour atteindre ce but patriotique, deux conditions sont absolument indispensables : d'abord le retour immédiat à la vie normale, à la vie régulière, avec nos habitudes de travail, d'économie et de prévoyance, et ensuite le maintien de l'union sacrée, qui nous a valu la victoire et qui nous rendra plus durable et plus féconde la paix que nous avons si chèrement achetée.

À ces deux conditions, nous arriverons à obtenir une production plus intense de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, à déterminer l'abaissement du coût de la vie et à résoudre pacifiquement sans secousse les divers problèmes économiques et sociaux qui se dressent menaçants devant nous.

Travaillons donc et restons unis. Écartons les questions qui divisent, faisons taire tous nos dissentiments et nos préférences personnelles, et nous groupant autour du drapeau tricolore, qui a retrouvé le lustre de la Victoire, autour de cette mère commune qui, pour vivre et prospérer, a besoin du concours et du dévouement de tous ses enfants.

**Vive la France ! Vive la République !**

Élaboré au cours de la conférence de Paris, le **traité de Paix** fut signé le 28 juin 1919, dans la galerie des Glaces du château de Versailles et promulgué le 10 janvier 1920.

### Discours de M. Anier : Enseignements

**NOMBRE DE MORTS** - Le conseiller général parle de 99. L'Echo dans son numéro de juillet a publié une liste de 97. Finalement, les monuments communaux érigés en 1921 en inscriront 104. On en est arrivé à ce chiffre car on a récupéré des poilus qui avaient travaillé ou habité à St Sym, mais qui n'y étaient plus au début de la guerre.

**CIMETIERE** - L'aménagement du "Nouveau cimetière" n'est pas encore achevé. C'est dans cette partie-là que l'on trouve le plus de tombes où sont inscrits des poilus. Voir le CP 12 où figure le plan des concessions où ils figurent.

**MONUMENT DU CIMETIERE** - Dès juillet 1919, la municipalité a donc l'intention d'ériger un monument commémoratif où seront inscrits les noms "glorieux" des morts et disparus à la guerre. Il ne s'agit pas encore d'en faire une tombe collective, car en ces mois-ci le retour des corps n'est pas encore envisagé, ni autorisé. Il ne le sera qu'en 1921. Sur cette question, voir les CP 22 et 23.

**LES DEUX VERS DE VICTOR HUGO** : « **Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie, Ont droit qu'à leur cercueil, la foule vienne et prie.** » ont été reproduits dans l'en-tête du monument du cimetière, mais sans citer leur auteur.